

LE VÉRIDIQUE

OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 12 FLORÉAL, an 5^e. de la République française.
(Lundi 1^{er}. MAI 1797, (vieux style.)

(DICERE VERUM QUID FETAT?)

Démision donnée par le général Hatry, du commandement de l'armée de l'intérieur. — Autre donnée par le commandant de la garde à cheval du directoire. — Reprise des débats de la haute-cour de Venédome. — Projet de résolution sur les contributions. — Message du directoire, sur la paix.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 11 floréal.

Amst. . 60 ³ / ₈ 61 ³ / ₄	Souverain. . 33 17 6
Hambourg 188 196	Esprit . ³ / ₄ 450
Madrid. . 11 8 3 10	Eau-de-vie 355
Cadix . . . 11 5 6	Huile d'olive. . 28
Gènes . . . 91 ¹ / ₄	Café. 41
Livourne. 101 ¹ / ₂	Sucre d'Hamb. . 54
Basle. 1 ³ / ₄ 3 ¹ / ₄	Sucre d'Ocl. . . 50
Or fin. 102 10	Savon de Mars. 20
Lingot d'arg. 50 12 6	Chandelle . . 13
Piastre. 5 5 6	Lyon. . au pair à vue.
Quadruple. 79 10	Inscription. 16 10
Ducat d'Hol. . 11 7 6	Mandat. . 11. 6 s.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 14 avril.

Suivant ce qu'on apprend, Buonaparte est posté à Leoben, et il a un camp fortement retranché à Bruck sur la Muhr; ses troupes légères vont jusqu'à Mariazell. Il ne s'est rien passé depuis le combat du 5, à la suite duquel notre armée prit une position sur la rivière d'Ens, dans les environs de Steyer. L'on croit que l'armistice conclu aussi-tôt après, et qui devoit expirer aujourd'hui, a encore été prolongé de six jours. Ce qui le fait présumer, c'est que S. A. R. l'archiduc Charles est encore ici.

L'armement général continue d'avoir le meilleur succès. Les étudiants, auxquels se sont réunis les élèves de l'académie royale, forment un corps de plusieurs mille hommes; ils doivent partir lundi prochain pour l'armée; le corps de cavalerie ira jusqu'aux frontières; la bourgeoisie n'ira que jusqu'aux lignes. Plus de 10 mille hommes sont occupés dans ce moment, aux nouveaux ouvrages que l'on construit autour de Vienne; les juifs y sont aussi employés au nombre de 300. Tous les habitants montrent un zèle et une activité qui est du

plus heureux augure. L'on dit que les français exigent de nous une somme de 150 millions.

L'on vient de publier une nouvelle proclamation, dont voici la teneur:

« S. M. l'empereur a daigné donner à connoître ce qui suit au chef provincial de ce pays.

» Comme S. M., par des causes connues et des plus importantes, ne peut se charger en personne, de la défense de cette résidence de Vienne, dont les fidèles habitants sont si chers à son cœur, elle a au moins voulu se donner la satisfaction de chercher tout ce qui peut contribuer à sa conservation et à son salut, visiter et examiner tout par elle-même, et enfin de déterminer les règles principales qui peuvent être les plus convenables et les plus efficaces pour cette défense.

» Sa majesté a toujours l'espérance consolante, que l'ennemi montrera enfin des dispositions plus équitables, et envisagera sous leur véritable jour, celles que sa majesté lui a déjà manifestées. Elles sont telles qu'elles peuvent être, sans blesser éminemment l'honneur et la dignité de S. M. et celle de la grande et puissante nation qu'elle a le bonheur de gouverner, et S. M. n'auroit absolument dû craindre de perdre l'estime de cette nation qui lui est aussi chère que son amour et son attachement, si elle avoit été plus loin.

» Sa majesté peut donc compter avec d'autant plus de confiance, sur l'assistance puissante de tous ses fidèles sujets, et avoir l'espoir fondé que dans le cas où l'ennemi voudroit en venir aux extrémités, il sera avec l'aide de Dieu, la victime de ses propres efforts.

» Sa majesté donne ici l'assurance à tous les propriétaires des maisons de la ville et des faubourgs, qu'elle les indemnifiera de sa propre cassette, aussi-tôt après la paix, des dommages que leurs habitations pourroient recevoir par les dispositions de défenses, ou par l'ennemi.

Le soussigné s'empresse de communiquer au public, ces intentions généreuses de sa majesté, qui honorent sa fermeté courageuse et son cœur royal, en même temps qu'elles sont à chaque fidèle sujet le plus sûr garant de sa prospérité future. Vienne, 13 avril 1797.

F. comte de SAURAU, président de la régence de la Basse-Autriche.

ANGLÈTERRE.

Extrait des nouvelles de Londres, du 12 avril.

Avant-hier M. Pollen fit dans la chambre des communes, la motion d'une adresse « pour représenter au roi qu'après mûre considération, il paroît à la chambre que la prompte rupture des négociations avec la France n'a été causée que par un mal-entendu des intentions bienfaisantes de S. M., de la part du directoire ou de la nation française, à laquelle elles ont été mal représentées; qu'en conséquence la chambre prie le roi de prendre, sans délai, telles mesures que S. M. dans sa sagesse jugera les plus propres pour écarter ce mal-entendu, etc. » M. Fox appuya vivement la motion; mais le premier ministre s'y opposa, terminant néanmoins son discours fort étendu, en annonçant « que la cour de Vienne avoit fait part des ouvertures qui lui avoient été faites pour une négociation de paix séparée, et que, sur la protestation de ce fidèle allié de ne point vouloir faire de paix sans l'aveu de sa majesté britannique, il avoit été pris ici, déjà depuis quelque tems, des mesures pour profiter, s'il étoit possible, de cette circonstance, afin de reprendre une négociation commune; qu'il ne faisoit donc point difficulté de dire que S. M. avoit résolu d'envoyer une personne de confiance à Vienne, avec des instructions propres à accélérer la pacification, de concert avec les fidèles alliés de sa majesté. » Après cette déclaration, et à la pluralité de 206 contre 85 voix, on passa sur la motion à l'ordre du jour. Effectivement, ce matin M. Hammond est parti pour Vienne, après que la veille au soir un domestique de M. Merton Eden, notre envoyé à Vienne, lui eut été expédié avec des dépêches, en même tems qu'un messenger d'état à Pétersbourg. La négociation du nouvel emprunt a été de nouveau différée, probablement d'après ces espérances de paix qui ont également influé sur les fonds. Ils sont: banque 126 et demi. Ann. cons. à 3 p. c. 52, et 78 mes à 51 et 58 mes.

(Extrait de la Gazette de Leyde.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 11 floréal.

Tandis que le plus grand nombre des journaux conspire au rétablissement de l'ordre et de la paix intérieure, trois journalistes, toujours tourmentés de l'esprit de discorde et d'anarchie, semblent avoir pris à tâche d'irriter toutes les passions, et de provoquer de nouveaux troubles.

Le premier, franchement jacobin, hérissé d'épouvantables sophismes, sévère dans son affreux système, comme il appartiendroit au bon droit et à la justice de l'être, rigoureux dans sa fausse dialectique, et conséquent dans ses monstrauses prétentions, délire de sang-froid, et raisonne ses fureurs.

Les deux autres, atroces avec légèreté, et badins dans le crime, se jouent avec la calomnie, et ne sont qu'impudens, lors même qu'ils veulent être sérieux. La folie de l'un paroît tenir à un dérangement des organes; celles de l'autre à une résolution prise de tout profaner: l'un est un fou qui excite quelquefois la pitié; l'autre est un fou qui n'excite jamais que le mépris.

Quand on lit Louvet, on dit souvent: *Il rêve*; lorsqu'on lit Poulthier, on dit toujours: *Il ment*; quand on se rappelle que Louvet a fait preuve d'esprit et de talent,

(a) on dit: *Il s'est déshonoré*; quand on pense que Poulthier a été un mauvais moine, et puis un mauvais histrion, on s'écrie: *Il continue!* Dans l'un, le crime est une maladie de l'esprit qui l'aigrit et le consume; dans l'autre, la bassesse est une santé de l'âme qui le soutient et l'épanouit.

Tous deux sans lecteurs, tous deux profondément méprisés du parti même qu'ils soutiennent, tous deux vils et odieux en pure perte, et scélérats à crédit, ils semblent, en se chargeant d'écrire tous les jours, avoir voulu se punir eux-mêmes de leurs crimes, et se condamner à l'infamie, tous les jours nouvelle d'un châtimement public. La justice la plus sévère ne les traiteroit pas si rigoureusement.

Le gouvernement laisse tomber sur eux un regard de mépris, et fixe un œil attentif sur le premier. C'est là que viennent se réfléchir et se peindre, comme dans une glace fidèle, toutes les espérances, toutes les émotions, tous les mouvemens du parti le plus terrible que la révolution ait enfanté; c'est là que s'annonçoient d'avance et la conspiration de Grenelle, et celle de Babeuf.

Quand on songe quels devoient en être les résultats, on ne lit cette feuille qu'avec effroi; mais quand on pense quel intérêt puissant fait au gouvernement une loi de surveiller sans cesse cette faction, pour en comprimer les moindres mouvemens; quand on suppose qu'il est bien persuadé que c'est là que sont tous les périls, ceux de la chose publique et le sien propre, on lit avec une curiosité sombre ce Journal des Hommes Libres, comme on considère un tigre qui tourne et s'agitte derrière des barreaux.

Détournons nos regards de ces tristes phantômes; un spectacle consolant les appelle; hâtez-vous, jours trop lents de floréal; nouveaux députés, soyez dignes des vœux qui vous précèdent.

Aux rédacteurs.

Deux mots, messieurs, de l'astronome Lalande, et d'une petite lettre qu'il vient de faire insérer dans le journal de Paris.

On sait depuis long-tems qu'il est athée. J'ai vu autrefois cette petite figure bizarre galamment placée entre deux jolies femmes, dans la classe du collège de France, tracer la marche des corps célestes, expliquer les mouvemens admirables des globes suspendus sur nos têtes; et lorsque j'admirois l'ouvrage du créateur si bien expliqué, et le génie de l'homme qui a su mesurer le monde avec son compas, j'entendois avec scandale le petit professeur mêler aux démonstrations de l'astronomie quelques insinuations d'athéisme. Je me rappellois que Newton qui a inventé la belle hypothèse de l'attraction, ne prononçoit jamais le nom de Dieu, sans donner des marques de son respect pour la divinité, et ce célèbre physiologiste qui, après avoir fait une belle anatomie du corps humain, disoit: *Je viens de chanter une hymne à la louange du créateur.*

Depuis que M. de Laharpe tonne au lycée contre les faux philosophes, j'ai eu lieu d'observer les grimaces de M. de Lalande. Je remarquois cette tête chauve, pleine de tant de science et de tant de calculs, et je croyois voir Anaxagore écoutant les leçons de Socrate sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Ce qui distingue M. de Lalande des autres athées, c'est qu'il ne craint pas de passer pour tel. Sa lettre dans le journal de Paris en est une preuve, entre mille autres. Rien n'est aussi plaisant que de lui voir reprocher à M. de Laharpe de calomnier les athées. Comment les a-t-il calomniés ? En les confondant dans son ouvrage sur le *fanatisme*, avec les ennemis de la morale et des gouvernements. Lalande appelle cela un *délire* qui ne peut s'expliquer que par un affaiblissement des organes. Il compare M. de Laharpe à Newton, qui finit par commenter l'apocalypse.

Il y a dans tout cela une telle candeur, pour ne pas dire une telle impudence d'athéisme, que l'on ne peut qu'en rire. Livrez donc un peu Lalande aux risées de vos lecteurs. On s'est déjà moqué de lui au Lycée : moquons-nous encore de lui, sans espoir de le convertir.

Les débats de la haute-cour sont rouverts; tous les témoins ont été entendus. Hier, l'accusateur national, Bailly, a résumé toutes les charges contre les prévenus; il a suivi la conspiration dans toutes ses ramifications; il a tracé avec la plus grande force, toute l'horreur des projets des conjurés, et a fini par exprimer son indignation de ce que de vils calomnieurs répandoient le bruit que quatre jurés avoient promis d'acquitter les prévenus. Presque tous les jurés ont témoigné la même indignation. Après avoir parlé pendant deux heures, le citoyen Bailly a annoncé que dans la séance d'aujourd'hui il démontreroit la complicité des différens prévenus. Il est possible que cette affaire soit terminée au premier prairial.

Le bruit s'est répandu, et l'on a même imprimé que l'ambassadeur de Venise avoit reçu l'ordre de sortir de Paris, dans un tems très-court. Nous croyons que cet avis est destitué de fondement. Nous croyons aussi que les détails des meurtres commis à Vérone et à Salo, ont été fort exagérés dans les journaux.

On nous écrit de Montpellier pour nous dénoncer l'arrivée à Paris, d'un brigand révolutionnaire, nommé Prieur, se disant négociant; cet homme étoit en Espagne avant la révolution; mais semblable au corbeau, il a été attiré par l'odeur des cadavres, et il est rentré en France en 1790. Il a été depuis, la terreur des hommes probes à Montpellier; mais voyant que le règne des anthropophages est passé dans cette ville, il se rend à Paris, pour se trouver à portée de seconder les efforts des frères et amis Drouet et Rossignol.

Quelques autres avis parvenus de divers départemens, nous instruisent aussi que les chefs de la bande anarchique, s'acheminent vers Paris, où ils ont placé leur quartier général. Nous profiterons de cette occasion pour répéter qu'on ne doit concevoir aucune crainte sur les projets des jacobins, puisque le gouvernement n'est point dans leur parti. La police doit cependant doubler de surveillance et de zèle, et le mois de prairial dissipera pour jamais toutes nos allarmes.

Charles Delacroix a imposé les conditions suivantes au Portugal: De fermer tous ses ports à l'Angleterre, de payer 30,000,000 à la France, et de céder la moitié du

Brsil à l'Espagne. « Mais, a répondu le ministre portugais, vous m'imposez des conditions aussi dures que si vous aviez conquis le royaume. Vous ne pouvez prendre nos isles; que pourrions-nous consentir à donner au-delà de vos demandes actuelles, pour récupérer notre métropole, si nous l'avions perdue? — Je vois bien que vous ne voulez pas traiter. — J'ai prouvé le contraire, mais soyez traitable vous-même, et nous entrerons en négociations. — Eh bien! donnez votre *ultimatum*. — Quoi? mon *ultimatum* pour commencer! — Allons, je me retire. » Charles Delacroix s'en va, et le soir, (avant-hier 7 floréal, à 9 heures), le ministre de Portugal reçoit ordre de quitter Paris le lendemain dans la journée. Hier, en conséquence, il a quitté Paris, et nous laisse avec l'espoir d'aller, au prix de notre sang, boire les bons vins de Portugal.

Pour le conquérir, nous combinerons nos armes et le reste de nos trésors avec l'Espagne qui n'est pas en état de payer nos troupes, et qui profitera de la dépense que nous ferons dans son sein pour l'aider. Le plus grand profit et le plus sûr qu'elle doit espérer, est celui de nos principes révolutionnaires. Nous les avons gagnés en nous combinant avec les insurgens d'Amérique; les espagnols qui, dans cette guerre, avoient refusé tout commerce avec eux, quoiqu'ils eussent les anglais pour ennemi commun, les espagnols vont jouir enfin de ces principes, en faisant fraterniser leurs troupes avec les nôtres; et le Portugal pourra bien n'être pas conquis. L'Angleterre, soulagée de ses subsides envers l'empereur, sera fort en état d'envoyer en Portugal une armée suffisante pour le défendre.

Le citoyen Serbelloni (duc du pape, et possesseur de 500 mille livres de rentes dans le Milanais, envoyé de la république transpadane, auprès du directoire) a reçu hier matin, 9 floréal, un courier qui lui apprend que l'indépendance des républiques cispadane et transpadane est reconnue dans les préliminaires de la paix avec l'empereur.

La dépêche arrivée à Serbelloni, ne contient rien de relatif au massacre des français dans Vérone, ni à l'entière dévastation de cette ville par les français. C'est Louvet qui a donné le premier cette nouvelle, et contre l'usage, les journalistes raisonnables ont été ses échos.

Cependant le noble Quirini, ministre plénipotentiaire de Venise, a reçu, ce matin, du directoire, ordre de quitter Paris sous 24 heures.

Le général Hatry, commandant en chef de l'armée de l'intérieur, a donné sa démission et a été remplacé par le général Carbeau.

Le citoyen Duplessis, commandant de la garde à cheval du directoire, a donné aussi sa démission.

Tous les journaux ont annoncé l'arrivée de M. Maudisson, envoyé extraordinaire des Etats-Unis auprès de notre gouvernement. Il a été nommé pour venir résider ici en cette qualité, mais il n'est pas encore arrivé.

(4)
CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ - CENTS.

Séance du 11.

L'administration du Bas-Rhin sollicite des secours en faveur des défenseurs de la patrie, que des blessures ont forcé de rentrer dans leurs foyers.

Hermann : Une loi a mis des fonds à la disposition du ministre de la guerre pour secourir ces braves défenseurs ; que sont devenus ces fonds ? ont-ils été livrés du trésor public pour acquitter la dette de la patrie, envers ceux qui l'ont défendue si glorieusement ? Vous ne pouvez plus long-tems fermer les yeux sur cet objet, et je demande qu'il soit fait un message au directoire pour connoître l'emploi des fonds qui avoient été mis à la disposition du ministre de la guerre.

L'ordre du jour, s'écrient plusieurs membres.

Dumolard : Je viens, moi, appuyer l'envoi du message qui vous est proposé. Ce n'est pas assez en effet de rendre des loix, il faut s'assurer de leur exécution. Une loi assignoit des fonds pour les secours à distribuer aux défenseurs de la patrie blessés ; il faut savoir quel a été l'emploi de ces fonds, car tandis que les rentiers, que nos braves soldats ne sont pas payés, on voit des fournisseurs s'engraisser de la fortune publique. J'appuie donc l'envoi du message.

Le message est alors mis aux voix et ordonné.

Réal par motion d'ordre observe que la commission chargée de présenter un projet pour l'organisation du système hypothécaire, est composée de membres dont la plupart doivent sortir du corps législatif en prairial ; il demande, pour ne pas laisser ce travail en souffrance, que le conseil adjoigne trois nouveaux membres à la commission, en remplacement de ceux qui doivent se retirer. Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la contribution personnelle, somptuaire et mobilière. Deharue, rapporteur, présente un projet dont voici les bases :

Art. I. La contribution personnelle, somptuaire et personnelle de l'an 5, est fixée à 60 millions pour tous les départemens.

II. Les administrations centrales feront la répartition du contingent qui leur sera assigné entre tous les cantons, de leur ressort, et les cantons entre les communes de leur arrondissement.

III. Chaque citoyen sera tenu d'indiquer la somme à laquelle il croit devoir être imposé, suivant ses facultés foncières, mobilières, communales et industrielles.

IV. Il sera établi un jury d'équité, pour augmenter les taxes volontaires qu'il jugera frauduleuses, et taxer d'office, les citoyens qui n'auroient pas eux-mêmes indiqué la taxe à laquelle ils doivent être imposés.

V. Le jury déclarera aussi quels sont les citoyens non imposables, à cause de leur indigence.

VI. Si une commune entière se croit fondée à réclamer contre sa taxe, elle sera tenue de s'adresser par la voie de son agent, à l'administration centrale du département, qui statuera dans les 3 décades suivantes.

Vient ensuite le mode d'après lequel on divisera les contribuables en classes différentes, suivant leurs fa-

cultés : ces classes sont au nombre de 4. Dans la première, le contribuable paieroit 3 livres 7 sous 6 deniers ; dans la seconde, 23 livres 14 sous 1 denier ; dans la troisième, 102 livres 18 sous 2 deniers ; et dans la quatrième enfin, 242 livres 2 sous 10 deniers.

Ce projet est mis aux voix et adopté.

Sur le rapport de Camus, au nom de la commission des finances, le conseil prend deux résolutions ; la première charge les commissaires de la trésorerie nationale, d'acquitter dans les départemens de la ci-devant Belgique, les pensions accordées aux religieux et religieuses supprimés avant la réunion desdites provinces à la France.

La seconde fixe à 440 mille livres les dépenses du bureau de comptabilité, tant pour le traitement des commissaires que pour celui des employés.

Le président annonce l'arrivée d'un message du directoire ; la joie la plus vive se manifeste aussitôt dans l'assemblée. Voilà la paix, s'écrie-t-on de toutes parts.

Je vais satisfaire, dit Lamarque, à l'impatience du conseil et des citoyens.

Il donne aussitôt le message à un secrétaire qui en fait lecture en ces termes :

Le directoire s'empresse de dissiper les inquiétudes qui s'étoient répandues dans le conseil, et que la malveillance et l'agiotage avoient augmentées, sur la réalité de la signature des préliminaires de la paix.

L'adjudant-général Sol arriva hier soir, avec les préliminaires de la paix, signés par les ministres de l'empereur et le général Buonaparte. Il a traversé l'Allemagne, et les hostilités ont aussitôt cessé sur tous les points. Voici les bases du traité conclu :

1. La renonciation de l'empereur à la Belgique.
2. La reconnaissance des limites de la France, telles qu'elles ont été déterminées par le décret de la convention.

3. L'établissement d'une république dans la Lombardie.

Les cris de vive la république retentissent alors de toutes parts : la séance se lève au milieu des acclamations générales.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10 floréal.

Le conseil reçoit et approuve une résolution, en date du 8, portant qu'il sera délivré aux rentiers et pensionnaires des bons pour le premier quart du second semestre de l'an 4, qu'ils pourront employer au paiement de leurs contributions arriérées.

On approuve la résolution du 8 germinal, relative au placement de l'école centrale du département du Mont-Blanc.

La résolution du 29 germinal, sur le recouvrement des sommes et effets appartenant à la république, et ne provenant d'ailleurs que de la perception des contributions ordinaires, est approuvée.

Le conseil se forme en comité général pour entendre un rapport sur le traité de paix conclu avec le pape.

J. H. A. POUJADE-L.